

Le microcrédit, il vit en Suisse aussi

Dossier préparé par: Mme Yvette Jaggi, présidente de Microcrédit Solidaire Suisse

Août-Septembre 2011

Avertissement: Le contenu des «dossiers du mois» de l'ARTIAS n'engage que leurs auteur-es

RESUME

Même dans une Suisse dotée d'un réseau bancaire exceptionnellement dense et diversifié, le microcrédit a trouvé récemment une place, certes modeste mais utile dans la lutte contre l'exclusion financière des personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire.

Principale institution active dans le microcrédit, la fondation Georges Aegler pour la création d'entreprises connue sous le nom de Microcrédit Solidaire Suisse offre un service complet et des prestations sur mesure à des conditions avantageuses, grâce à un modèle d'affaires aussi original qu'exigeant, fondé sur les relations de confiance, l'engagement bénévole, le professionnalisme des méthodes et le financement solidaire de ses activités.

Le microcrédit, certes difficilement classable mais à coup sûr utile, s'imposera par sa propre force, celle d'un instrument à la fois expérimental, exemplaire, témoignant de la capacité d'invention de la société civile à la recherche d'une économie plus humaine et solidaire.

RIASSUNTO

Anche in una Svizzera dotata di una rete bancaria eccezionalmente densa e diversificata, il microcredito ha recentemente trovato un posto, certo modesto, ma utile nella lotta contro l'esclusione finanziaria delle persone che non hanno accesso al credito bancario.

Principale istituzione attiva nel microcredito, la fondazione Georges Aegler per la creazione di imprese, conosciuta con il nome di Microcredito Solidaire Svizzero, offre un servizio completo e delle prestazioni su misura a condizioni vantaggiose, grazie a un modello d'affari tanto originale quanto esigente, fondato sulle relazioni di fiducia, l'investimento volontario, la professionalità dei metodi e il finanziamento solidaire delle sue attività.

Tuttavia, a dieci anni buoni dalla creazione della Fondazione MSS, il microcredito resta ampiamente sconosciuto in Svizzera. Difficilmente classificabile ma utile, il microcredito solidaire merita il suo posto anche in un'economia ricca e ben dotata di istituti bancari, come uno strumento nello stesso tempo sperimentale, esemplare e dunque in divenire.

Définition. Produit le plus connu de la microfinance, le microcrédit est un prêt de faible montant, accordé sans les garanties usuelles et permettant à l'emprunteur de créer une très petite entreprise, artisanale ou commerciale le plus souvent, qui assure au moins son propre emploi.

Origine. Inventé au début des années septante au Bangladesh par Muhammad Yunus, créateur de la Grameen Bank avec laquelle il partage le Prix Nobel de la paix en 2006, le microcrédit a connu un grand essor dans les pays en développement auxquels on l'associe en général et où il constitue un instrument efficace de lutte contre la pauvreté.

Universalité. Dans les pays émergents comme dans les pays industrialisés, en Europe notamment, le microcrédit est couramment pratiqué sous différentes formes répondant aux besoins des personnes à bas ou sans revenu qui aspirent à l'indépendance économique afin de valoriser leur expérience professionnelle.

Surprise. Même dans la riche Suisse, dotée d'un réseau bancaire exceptionnellement dense et diversifié, le microcrédit a trouvé récemment une place, certes modeste mais utile dans la lutte contre l'exclusion financière des personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire.

Originalité. Principale institution active dans le microcrédit, la fondation Georges Aegler pour la création d'entreprises connue sous le nom de Microcrédit Solidaire Suisse offre un service complet et des prestations sur mesure à des conditions avantageuses, grâce à un modèle d'affaires aussi original qu'exigeant, fondé sur les relations de confiance, l'engagement bénévole, le professionnalisme des méthodes et le financement solidaire de ses activités.

Le microcrédit

Définition générale.

Produit le plus connu de la microfinance, **le microcrédit** est pratiqué dans de très nombreux pays du monde, sous diverses formes.

En règle générale, le microcrédit se caractérise de la manière suivante:

- prêt d'un faible montant unitaire, équivalant à 20\$ au moins en monnaie nationale
- accordé pour une durée limitée et sans les garanties usuellement exigées
- remboursable par mensualités ou selon d'autres échéances plus rapprochées
- destiné à financer la création ou le maintien d'une très petite entreprise, artisanale ou commerciale le plus souvent, assurant au moins l'autoemploi du ou de la bénéficiaire, voire la survie de sa famille.
- renouvelable périodiquement ou exceptionnellement selon les montants et pays.

Distinction fondamentale

D'après leur finalité et leur mode de fonctionnement, on fait une distinction fondamentale entre deux types de microcrédit:

- **le microcrédit profitable**, considéré comme un placement (durable) et financé par des établissements bancaires et des investisseurs le plus souvent privés qui opèrent généralement à l'échelle internationale; à noter qu'on trouve à Genève d'importantes sociétés actives dans la microfinance, en amont de la chaîne de la collecte et de l'utilisation de fonds pour le financement de microcrédits finalement versés par des sociétés bancaires, des ONG ou des institutions sans but lucratif établies dans les pays en développement; la charge totale représentée par le cumul des intérêts dus aux créanciers ascende couramment à plus de 40% du montant prêté;
- **le microcrédit solidaire**, dont la visée est plus sociale qu'économique et le rayon d'action par définition limité: le prêt est accordé à des personnes, le plus souvent des femmes, liées par une responsabilité mutuelle au sein d'un groupe, d'un atelier, d'un village. Inventé dans le début des années 1970 par le Bengladeshi Muhammad Yunus, développé et consolidé au sein de la Banque "Grameen" (banque des villages) avec laquelle son fondateur a partagé le Prix Nobel de la paix en 2006, le microcrédit solidaire s'est propagé dans de nombreux pays en développement, sous sa forme originelle ou plus souvent dans une version adaptée aux besoins et ressources du lieu.

Précision nécessaire

A cette distinction fondamentale il convient d'en ajouter une autre, d'ordre lexicologique. On confond souvent **microcrédit et petit crédit**. Or ces deux formes de prêt aident l'emprunteur à financer des charges de nature très différente: frais d'investissement pour le microcrédit, dépenses de consommation pour le petit crédit. Le premier concerne une activité à venir, le lancement d'une microentreprise, le second un achat déjà effectué, dont le prix réglé ultérieurement est majoré d'un intérêt dont le taux maximum autorisé par la loi ascende à 15% l'an.

Filiation historique

Dans la dernière décennie du siècle passé, deux pionniers de la microfinance sociale acquièrent une certaine notoriété dans l'Europe francophone: **Muhammad Yunus**¹ (1940) bien sûr, dont le premier livre traduit paraît en 1997 sous le titre «*Vers un monde sans pauvreté*», et **Maria Novak**² (1935), fondatrice en 1988 de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), qui signe en 1994 «*La banquière de l'espoir - celle qui prête aux exclus*». Inspiré par de telles lectures et désireux de tenter à son tour une expérience novatrice dans un pays qui n'en demandait pas tant, décidé à offrir aux personnes sans emploi, exceptionnellement nombreuses dans la Suisse des années nonante, une possibilité de sortir du chômage par le haut,

¹ Muhammad Yunus: article Wikipédia: http://fr.wikipedia.org/wiki/Muhammad_Yunus

² Maria Novak: article Wikipédia: http://fr.wikipedia.org/wiki/Maria_Novak

Georges Aegler³ (1911-2007) introduit le microcrédit solidaire en Suisse: en 1998, il fonde l'association ASECE (Action solidarité et création d'entreprises), transformée en fondation éponyme deux ans plus tard. Avec une forte conviction et une énergie exceptionnelle, Georges Aegler porte ASECE comme un projet, celui qui doit couronner tout à la fois une dure vie d'efforts, une carrière de patron sensible aux problèmes des salariés, une retraite occupée notamment à des études en sciences politiques et à une action engagée au sein du Centre social protestant. En quelques années, la fondation ASECE affirme sa généreuse utilité, si bien qu'à son décès, survenu moins de six mois après avoir cédé la présidence de «sa» fondation, Georges Aegler est salué comme «*le père de la banque des pauvres*» – un titre par ailleurs décerné au seul Muhammad Yunus.

Microcrédit Solidaire Suisse

Au printemps 2009, la fondation ASECE est devenue Microcrédit Solidaire Suisse-Fondation Georges Aegler pour la création d'entreprises (MSS)⁴. Par cette nouvelle raison sociale, MSS donne sur elle-même une triple information, soit:

- la nature de la **prestation** la plus immédiatement identifiable – microcrédit
- la **valeur** qui fonde son action et l'esprit dans lequel elle travaille – solidaire
- son rayon d'activité désormais étendu à l'**ensemble du pays** – Suisse.

La mission

Comme son nom l'indique plus clairement depuis 2009, Microcrédit Solidaire Suisse - Fondation Georges Aegler pour la création d'entreprises a pour **but statutaire** «*d'aider les personnes qui ont le projet de créer une entreprise en Suisse mais pas le financement nécessaire, notamment en mettant à leur disposition un microcrédit et/ou des prestations d'accompagnement*». Reconnue d'utilité publique et à but non lucratif, la Fondation MSS accorde des prêts d'un montant unitaire de 30'000 francs au maximum, remboursables en 48 mensualités au plus avec un intérêt variant entre 3,5% et 5% selon la situation des bénéficiaires d'un microcrédit, accordé sans autre garantie exigée que la souscription d'une assurance risque-décès.

Aux créateurs potentiels de microentreprises, MSS offre des **prestations** qui se déroulent en **quatre phases** et sept étapes dont la première comprend la réponse aux diverses prises de contacts et questions préalables émanant de quelque 230 à 280 personnes par an, qui envisagent le dépôt d'une éventuelle demande formelle de microcrédit. Le cas échéant, on procède à l'enregistrement et à la constitution d'un dossier (124 en 2010) à l'intention du Comité de présentation, lequel soumet les projets et leur auteur-e à un premier examen, le plus souvent réussi. S'ensuit la troisième et très importante phase d'aide à la finalisation du dossier et d'analyse approfondie du projet, jusqu'à sa transmission à l'instance décisionnaire (52). Cette

³ Hommage à Georges Aegler:

<http://www.microcredit-solidaire.ch/fr/notrefondation/georgesaegler.php>

⁴ Site MSS: <http://www.microcredit-solidaire.ch/fr/accueil/index.php>

Commission de crédits, dont les cinq membres n'ont aucun contact direct avec les demandeurs, se prononce définitivement sur l'octroi ou non d'un microcrédit avec suivi pendant la période de démarrage (30).

La philosophie

Valeur essentielle du microcrédit tel que le pratique MSS, la **solidarité** se manifeste à différents niveaux, soit principalement:

- entre les personnes qui mettent des fonds (donateurs) ou de leur temps (bénévoles) à la disposition de la Fondation et les bénéficiaires des prestations MSS;
- entre les preneurs actuels d'un microcrédit et les bénéficiaires futurs, puisque les remboursements des uns contribuent au financement des prêts aux autres.

La solidarité au quotidien postule l'établissement et le développement d'une relation de **confiance réciproque** avec les demandeurs et les bénéficiaires des prestations attentives et personnalisées de MSS.

De manière générale, les valeurs MSS correspondent à celles qui distinguent le «*tiers secteur*», celui de l'**Economie sociale et solidaire**⁵, fondée sur les relations directes et la prise en compte des richesses humaines et immatérielles:

- Economie sociale et solidaire: économie de proximité, circuits courts;
- Priorité à la personne humaine, à ses besoins, aspirations et potentialités;
- Equité et non discrimination - égalité de traitement et respect mutuel;
- Dignité et autonomie par un travail valorisant les compétences professionnelles;
- Bénévolat et professionnalisme des experts participant aux activités.

Les acteurs

Sans les **bénévoles**, la Fondation n'aurait pu ni démarrer ni poursuivre ses activités. Ils incarnent la dimension de la solidarité mise en pratique. Ensemble, ils constituent un exceptionnel **réseau de compétences**, couvrant tous les aspects de la condition entrepreneuriale dans les branches les plus diverses, des arts et métiers aux services financiers ou informatiques en passant par le commerce, l'enseignement, la restauration et les soins.

Le plus souvent jeunes retraités, les experts bénévoles apportent leurs connaissances de spécialistes et une riche expérience professionnelle acquise au fil d'une carrière qu'ils sont manifestement heureux de prolonger de leur plein gré en accomplissant une mission utile, originale et gratifiante, avec tout leur **professionnalisme** et leur sens des responsabilités. A tous les stades, en particulier pour l'aide à la formulation complète du projet et pour le suivi des microentrepreneurs, les experts bénévoles contribuent fortement à

⁵ Dossier du mois ARTIAS, février 2011:

http://www.artias.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=436&Itemid=145

l'accompagnement personnalisé des demandeurs et des bénéficiaires d'un microcrédit.

A fin 2010, les experts bénévoles étaient au nombre de 24, dont 19 hommes et cinq femmes. Les Vaudois dominent toujours, avec quinze experts, les neuf autres provenant de sept cantons différents, principalement romands. Estimée à 1,77 million de francs pour 2010, la valeur des prestations fournies par les experts, calculée au tarif bien modeste pour des tâches de consultance de 150 francs par heure, fait des bénévoles les **principaux mécènes** de la Fondation.

Grâce au fait qu'elle peut compter sur la collaboration d'un solide réseau de bénévoles, la Fondation poursuit ses activités avec une **structure administrative** relativement légère, qui occupait en 2010 cinq personnes (dont deux civilistes) se partageant 3,8 postes EPT. Les «*permanents*» des bureaux installés au premier étage de l'immeuble du Pré-du-Marché 23 à Lausanne interviennent à chacune des sept phases principales du processus de traitement des demandes de microcrédits. Si ce dernier est accordé, les permanents assurent le suivi administratif et financier de la jeune entreprise.

Les critères et procédures

Selon une formule souvent rappelée, MSS se veut porteuse d'espoir, non pas marchande d'illusions. Elle se doit d'examiner les projets qui lui sont soumis avec toute l'attention et la rigueur voulues, dans l'intérêt commun des demandeurs de microcrédit et de la Fondation, laquelle doit investir ses moyens à bon escient, en vue d'en faire bénéficier un maximum de demandeurs et d'assurer le meilleur fonctionnement du système de financement solidaire. Dans cet esprit, les experts bénévoles et les permanents de l'administration s'efforcent d'appliquer avec bon sens et discernement les **critères déterminants** et les principes suivants:

- *pour l'évaluation de l'auteur du projet*: sa motivation et son savoir professionnel;
- *pour l'appréciation du projet*: son originalité, sa maturité et sa viabilité;
- *pour la conduite de la procédure*: une totale impartialité et l'absence de toute forme de discrimination, seules garantes de la nécessaire égalité de traitement entre les différents projets et dossiers;
- *pour toutes les options à prendre en cours de procédure*: une évaluation et une prise en considération de leur impact social, en d'autres termes de leur effet sur la situation professionnelle des intéressés ainsi que sur les possibilités de sortir du chômage et/ou de l'aide sociale, sans oublier les perspectives de développement personnel.

Le **processus** de traitement des demandes de microcrédit s'enclenche souvent de manière relativement informelle: la personne qui envisage de demander un microcrédit pour un projet relativement peu élaboré prend contact directement avec MSS pour exposer son cas et obtenir des renseignements complémentaires à la consultation du site internet. La suite du processus passe par les étapes qui se

succèdent dans un ordre logique, de l'enregistrement de la demande et de la constitution d'un dossier jusqu'à l'examen par la Commission des crédits qui statue définitivement sur l'octroi et le cas échéant le montant du microcrédit accordé.

La **durée** de traitement des 30 microcrédits accordés en 2010 s'est élevée à 43 jours en moyenne, la grande majorité des cas se situant entre 20 et 60 jours. L'expérience montre que la durée de traitement est prolongée par les difficultés rencontrées par certains demandeurs à rassembler toutes les informations nécessaires à l'examen de leur projet.

A chaque étape importante, pour une cause ou une autre, le processus peut s'interrompre. Il peut aussi se poursuivre et s'achever avec la décision définitive de la Commission des crédits, positive dans trois cas qui lui sont soumis sur cinq. En 2010, «*l'effet d'entonnoir*» produit par la **procédure de sélection** a conduit de 231 contacts préalables pris par autant de personnes différentes à 124 dossiers enregistrés et à 30 microcrédits accordés. Depuis 2008, le taux d'octroi a augmenté: les chances d'obtenir un prêt ont passé de 24% à 31% des demandes en bonne et due forme.

Les microcrédits accordés - Combien?

Dans ses onze ans d'activité, entre juin 2000 et 2011, la Fondation a enregistré et analysé près de 1'200 dossiers et accordé plus de 180 microcrédits. La majorité des microcrédits accordés se situe en deçà du maximum possible fixé à 30'000 francs, mais très rarement au-dessous de 10'000 francs. Le **montant moyen** des prêts accordés varie peu d'une année à l'autre, se situant le plus souvent entre 18'000-19'000 francs. La **valeur totale** des prêts accordés en revanche peut changer selon la conjoncture: elle a dépassé pour la première fois le demi-million en 2010 pour atteindre 544'000 francs, montant de plus de 200'000 francs supérieur à la moyenne des trois années précédentes.

La somme des prêts versés depuis les débuts d'ASECE atteint 2,65 millions, dont un tiers est en cours de remboursement. Actuellement, les mensualités payées par les bénéficiaires permettent de financer environ 1,4 microcrédit nouveau, soit presque 17 prêts par an. Ainsi fonctionne la **solidarité** entre les bénéficiaires actuels et les futurs emprunteurs.

Les microcrédits accordés - A qui?

Créée à Lausanne où elle a son siège et ses bureaux, la fondation MSS exerce toujours la majeure partie de ses activités dans le canton de **Vaud** et en **Suisse latine**. En 2010, une percée prometteuse a été effectuée en Suisse alémanique où il devrait y avoir un bon potentiel pour le microcrédit solidaire, même dans les régions où les collectivités ont pris des initiatives intéressantes (Grand Zurich et canton d'Argovie notamment).

Sans vouloir privilégier telle ou telle catégorie d'auteur-e-s de projet, MSS a pour vocation de faire confiance aux personnes dont on sait d'expérience qu'elles ont un accès relativement difficile au crédit bancaire: les femmes, les personnes de nationalité étrangère et les personnes sans emploi.

Les femmes présentent régulièrement une plus ou moins forte minorité des demandes. Mais elles se retrouvent à égalité voire nettement majoritaires, dans les trois dernières années en tout cas, parmi les bénéficiaires d'un microcrédit. Ce taux d'octroi relativement élevé tient à une préparation souvent meilleure des dossiers présentés par des femmes. Pour expliquer cette performance, deux hypothèses sont avancées: elles cherchent à surmonter un manque de confiance en elles mêmes et/ou elles se donnent davantage de temps pour mûrir leur projet.

Contrairement aux femmes, les **personnes de nationalité étrangère**, qui ont déposé tout juste la moitié des demandes en 2010, n'ont finalement obtenu qu'un petit quart (23%) des microcrédits accordés. Les proportions n'étaient malheureusement guère plus favorables dans les années précédentes.

Quant aux **personnes au chômage**, elles voient leur demande acceptée dans une proportion variant selon les années, en général comme en 2010 légèrement supérieure à celle des demandes provenant de personnes en emploi. Les chômeurs au bénéfice de l'une des très stimulantes **mesures SAI** (Soutien à l'activité indépendante) ont les meilleures chances, avec un taux d'octroi qui peut approcher les 100% (2010) ou même les atteindre (2008). Ce résultat spectaculaire souligne toute l'importance d'aménager les conditions de l'accession à l'indépendance économique. Le saut dans l'autoemploi, tout comme l'apprentissage du rôle d'entrepreneur, mérite une préparation qui exige du temps et une certaine disponibilité. D'où l'utilité de toute mesure permettant de ménager la transition d'un statut à l'autre et d'éviter toute rupture. A cet égard, les déductions opérées sur le très modeste revenu d'insertion (RI) dès le premier mois d'exploitation de la jeune entreprise ne peuvent manquer d'avoir un effet décourageant – voire d'inciter à la dissimulation d'une partie des premiers chiffres d'affaires mensuels.

De manière générale, l'on doit savoir que la sortie du chômage «*par le haut*», c'est-à-dire par l'accession à l'indépendance économique, n'est jamais facile. Au point que dans certaines régions, dans l'Arc jurassien en particulier, l'autoemploi – à l'instar du microcrédit qui le permet – est perçu comme un signe, voire un générateur, de précarité d'une nouvelle sorte.

Les microcrédits accordés - Pour quoi?

Les domaines d'activité des demandeurs composent une large palette de branches relevant principalement de trois secteurs: **artisanat, commerce et services** (soins personnels, informatique, etc.). En revanche, les prêts accordés servent au financement d'activités nettement moins diversifiées. Ainsi, l'hôtellerie-restauration, très présente au niveau des demandes (13%) se retrouve tout à fait minoritaire parmi

les entreprises créées grâce à un microcrédit MSS, dont le montant s'avère souvent insuffisant. De même, les domaines regroupés sous «*culture, sports, loisirs*» ne concernent finalement que 3% des prêts (8% des demandes). Inversement, la proportion des services divers – pas tous répertoriés dans les nomenclatures officielles – double entre le stade des demandes (17%) et celui des prêts accordés (34%). Cet effectif atteste l'inventivité des auteurs de projets parfois surprenants, mais pas moins réalisables et viables pour autant.

Au total, le **commerce indépendant** et les **services divers** occupent deux tiers des bénéficiaires d'un microcrédit, comme on pouvait s'y attendre en raison du montant des prêts et pour une autre raison qui tient moins à l'économie qu'à la culture: le statut d'indépendant et l'autoemploi sont non seulement relativement moins difficiles d'accès dans les secteurs aux structures les moins concentrées mais aussi davantage recherchés par les personnes de culture latine ou méditerranéenne que dans les régions anglosaxonnes. Ce n'est pas un hasard si MSS a mis des années à franchir la Sarine pour développer également ses activités en Suisse alémanique, avec le soutien de la Société suisse d'utilité publique (SSUP), depuis 200 ans pionnière en matière de prestations et d'institutions sociales.

Les microcrédits accordés - quels résultats?

La question la plus souvent posée à propos de l'**impact du microcrédit** concerne évidemment le taux de survie des entreprises financées au départ par un tel prêt accordé par la Fondation.

Une enquête faite en 2010 sur une petite centaine d'entreprises créées avec un financement ASECE/MSS dans les années 1998 à 2008 fait apparaître un taux de survie après deux ans d'existence nettement supérieur à la moyenne établie par l'Office fédéral des statistiques dans ses séries annuelles sur la démographie des entreprises. Ainsi, plus de **80%** des entreprises ayant obtenu un microcrédit MSS demeurent actives **deux ans après** leur création (OFS: 70%). Et 73.8% des bénéficiaires MSS (OFS: 66%) franchissent le cap de la troisième année d'activité tandis que 56% (OFS: 50%) sont encore présentes sur le marché à la fin de leur cinquième année d'existence.

La majorité des entreprises soutenues par MSS sont actives dans le secteur des services, notamment dans le commerce et la restauration alors que, pour ces mêmes branches, l'OFS annonce un taux de survie inférieur.

Il est réjouissant de constater qu'avec le temps plusieurs des entreprises créées avec l'appui de MSS sont devenues de solides PME. Chacune d'entre elles occupe, sept ans après leur démarrage, entre 10 et plus de 50 personnes, soit au total plus de **150 emplois générés** dans cinq entreprises.

Autres questions souvent évoquées à propos des microcrédits versés: celles de la proportion et de la quotité des **remboursements** effectivement encaissés. Environ

80% des dossiers ne posent aucun problème. Le cinquième restant donne lieu, pour différentes raisons personnelles ou professionnelles, à des retards dans le paiement des mensualités, plus rarement à des défauts. L'expérience démontre qu'un suivi administratif et financier à la fois attentif et compréhensif permet d'intervenir en temps utile, de (re)nouer des contacts directs et de trouver des solutions praticables.

Les finances

Même si elle n'y est pas obligatoirement tenue, la Fondation MSS tient à la transparence de ses activités. On trouve désormais son Rapport annuel⁶ en ligne, d'où sont extraits notamment les chiffres ci-dessous.

En préambule, il faut rappeler la nature des principales ressources d'ASECE/MSS. Au **capital** initial de 100'000 francs, mis à disposition en l'an 2000 par quatre donateurs privés, sont venus s'ajouter, entre septembre 2001 et 2002 pas moins de 632'000 francs donnés par la Fondation de famille Sandoz (350'000 frs), la Ville de Lausanne (250'000 frs) et trois personnes physiques. Depuis lors, différents montants ont été acquis afin de permettre l'augmentation du nombre de microcrédits versés, pour un total ascendant actuellement à près de 400'000 francs, dont près de la moitié reçus en 2011.

Fondation sans but lucratif reconnue d'utilité publique, Microcrédit Solidaire Suisse compense la modestie de ses ressources par l'engagement personnel de ses bénévoles (experts et membres du Conseil) qui travaillent avec l'aide d'une petite équipe composée de 4 à 5 permanents selon les périodes, se partageant 3.8 postes EPT comme on l'a vu (les acteurs). Cette organisation permet de maintenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses inscrites au **compte d'exploitation**, qui s'établissait au niveau de 217'500 frs en chiffres ronds pour les deux derniers exercices (2009 et 2010).

Les produits d'exploitation comprennent quatre types de recettes:

- les intérêts actifs, principalement les intérêts payés par les bénéficiaires de microcrédits, au taux de 3.5% à 5% selon les cas, pour un total approchant les 15'000 frs par an;
- les frais d'enregistrement de dossiers et frais administratifs en cas de prêts;
- les indemnités pour les prestations MSS accomplies pour le compte de tiers, soit au niveau fédéral le SECO depuis plusieurs années et, sur le plan cantonal (Vaud), le DSAS en 2010, avec le lancement du projet pilote Start Micro;
- les dons et subsides expressément destinés à la couverture des dépenses de fonctionnement, dont principalement 100'000 frs par an accordés depuis 2008 par la Société suisse d'utilité publique (SSUP) ainsi que 10'000 frs par an accordés par Lausanne Région.

⁶ MSS, Rapport d'activités 2010: <http://www.microcredit-solidaire.ch/fr/avotreservice/resultats.php>

Les charges d'exploitation comprennent deux catégories de dépenses:

- les frais de personnel, sous la forme de salaires et charges sociales pour le personnel permanent ainsi que d'indemnités versées aux civilistes pendant leur période d'affectation et d'une contribution à l'administration du service civil, qui représentent au total entre 65% (2009) et 70.7% (2010) du total des charges;
- tous les autres frais pour la gestion, l'administration, la promotion ainsi que pour les locaux de la fondation.

Pour établir le **compte de profits et pertes** et connaître le résultat de l'exercice, il faut prendre en compte trois montants variant d'une année à l'autre, soit: les dons reçus dans l'année pour le financement de microcrédits nouveaux, les attributions à la provision pour pertes sur débiteurs à raison de 10% de la somme des prêts versés dans l'année ainsi que les amortissements usuels.

Au 31 décembre 2010, **la somme du bilan** de la Fondation s'élève à 805'126,12 frs. A l'actif figurent principalement les microcrédits en cours de remboursement, pour 536'090,66 frs, dont la majeure partie concerne bien sûr des prêts versés en 2009 et 2010. Au passif, on recense les montants mis à disposition pour le financement de prêts (189'000 frs), les provisions (56'059 frs) et le capital initial (632'000 frs) diminué des pertes reportées au bilan, soit 559'224,18 frs.

En guise de conclusion

En Suisse davantage que chez nos voisins, le microcrédit suscite une méfiance de la part des milieux politiques. Schématiquement dit: à droite, on y voit d'abord un coûteux accessoire de micropolitique sociale, à gauche plutôt une fabrique de petits patrons individualistes. A ces visions réductrices s'ajoute la méconnaissance: beaucoup le considèrent comme un genre de prêt convenant surtout aux artisans et aux familles en lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Certains le confondent avec le petit crédit, ce périlleux auxiliaire des sociétés de consommation. C'est ainsi que, une bonne dizaine d'années après la création d'ASECE devenue MSS, le microcrédit demeure mal connu, outre Sarine surtout.

Les résistances et l'incompréhension freineront peut-être son développement dans notre pays mais ne l'empêcheront en aucun cas. Unique en son genre en Suisse et pratiquement sans sosie en Europe, Microcrédit Solidaire Suisse représente la chance et porte la responsabilité d'un modèle d'affaires original. Modèle avantageux pour les clients-emprunteurs et très exigeant pour la Fondation elle-même en termes d'engagement et de professionnalisme, de rigueur et de bon sens, de moyens financiers aussi. MSS s'assigne, en effet, la mission d'assurer un service complet, de la prise de contact préalable à l'accompagnement du nouveau microentrepreneur, jusqu'à et y compris la mise à disposition des fonds et la gestion des crédits. Telle était la formule inventée et mise en oeuvre par Georges Aegler. Sa volonté de bien faire en toutes choses n'a pas toujours été comprise mais elle s'avère parfaitement fonctionnelle et fructueuse moyennant les adaptations inspirées par l'expérience.

Le microcrédit, certes difficilement classable mais à coup sûr utile, mérite sa place, même dans une économie riche et bien équipée en instituts bancaires. Il s'imposera par sa propre force, celle d'un instrument à la fois expérimental, exemplaire, témoignant de la capacité d'invention de la société civile à la recherche d'une économie plus humaine et solidaire.